



Compte rendu de l'atelier mondial de la CIPV sur les approches systémiques

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### VINGTIÈME SESSION

#### COMPTE RENDU DE L'ATELIER MONDIAL DE LA CIPV SUR LES APPROCHES SYSTÉMIQUES

##### POINT 18.1 DE L'ORDRE DU JOUR

(*Document établi par le secrétariat de la CIPV et la présidence de la CMP*)

#### INTRODUCTION

[1] L'idée d'organiser un atelier mondial de la CIPV sur les approches systémiques fait suite à une proposition (en anglais) formulée lors de la 19<sup>e</sup> session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), qui elle-même faisait écho à la séance scientifique de la 18<sup>e</sup> session de la CMP (2024) et à une séance parallèle de la 19<sup>e</sup> session de la CMP (2025)<sup>1</sup>. L'objectif de cette proposition d'atelier mondial de la CIPV sur les approches systémiques était de combler le fossé entre le potentiel technique des mesures intégrées et leur utilisation sous-optimale dans le commerce mondial. Bien qu'elles constituent une solution de rechange fiable aux traitements indépendants, les approches systémiques restent insuffisamment comprises par de nombreuses parties contractantes. Cette initiative visait à réactiver la compréhension et la mise en œuvre de la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 14 (L'utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique de gestion du risque phytosanitaire), en offrant une plateforme mondiale propice à l'harmonisation de l'élaboration et de l'acceptation de ces mesures.

[2] En collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), le Service de l'agriculture et de l'élevage du Chili (SAG-Chili), le Comité de santé végétale du Cône Sud (COSAVE), le Gouvernement du Canada, le Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA) et le Département de l'agriculture, de la pêche et des forêts de l'Australie (DAFF), le secrétariat de la CIPV a co-organisé et mis au point un programme de quatre jours pour l'atelier mondial de la CIPV sur les approches systémiques, lequel s'est tenu à Santiago (Chili) du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2025, avec pour intitulé «Améliorer la compréhension et la mise en œuvre des mesures intégrées à l'appui de la gestion du risque phytosanitaire»<sup>2</sup>. L'atelier a été suivi, le vendredi 5 décembre 2025, d'une excursion parallèle organisée par l'IICA, le COSAVE, le SAG et «Frutas de Chile», qui a emmené les participants visiter des cerisiers et des stations d'emballage afin qu'ils observent la mise en œuvre des approches systémiques sur le terrain.

[3] L'atelier a réuni plus de 100 participants, qui représentaient 48 organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV), deux organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV), cinq parties prenantes sectorielles et six organisations internationales, et 18 études de cas y

<sup>1</sup> Séance parallèle de la 19<sup>e</sup> session de la CMP: <https://www.ippc.int/en/commission/cpm/cpm-sessions/cpm-19/cpm-19-side-sessions/cpm-19-side-session-the-systems-approach-principles-practical-tools-and-an-upcoming-ippc-workshop/> (en anglais).

<sup>2</sup> Atelier mondial de la CIPV sur les approches systémiques: <https://www.ippc.int/en/events/webinars/ippc-global-workshop-on-systems-approaches-advancing-understanding-and-implementation-of-integrated-measures-for-pest-risk-management/> (en anglais).

ont été présentées par les parties contractantes à la CIPV et les ORPV. L'atelier a été mené en anglais et en espagnol (avec services d'interprétation), uniquement en présentiel.

## Préparation de l'atelier

[4] L'atelier mondial de la CIPV sur les approches systémiques a été désigné comme initiative hautement prioritaire par la CMP à sa 19<sup>e</sup> session (2025) suite à l'appel à candidatures de pays hôtes lancé au cours de la même session. En avril 2025, le Bureau de la CMP a officiellement désigné le Chili comme pays hôte. Le secrétariat est parvenu à surmonter les contraintes liées à la période de transition de la direction et des effectifs et apporté la preuve de sa résilience institutionnelle en intégrant l'atelier avec succès dans son plan de travail annuel. La manifestation a été mise en œuvre conformément aux procédures de gouvernance applicables aux événements mondiaux de la CIPV (voir l'annexe 2 du [Manuel de procédure pour la gouvernance](#)) (en anglais). L'une des principales leçons à retenir dans la perspective des futures manifestations mondiales de la CIPV est qu'il faut prévoir un délai de préparation raisonnable et une dotation en ressources suffisante pour garantir la stabilité opérationnelle du secrétariat de la CIPV et des membres du comité organisateur, ainsi que pour permettre aux experts des parties contractantes de participer et contribuer utilement aux manifestations. Un tel délai est essentiel pour que les capacités en personnel, les ressources financières et les contributions des experts des pays ou des ORPV bénéficient d'un rang de priorité stratégique et soient mobilisées de manière efficace, sans compromettre l'exécution du programme de travail de base de la CIPV.

[5] La direction stratégique a été prise en main par un comité organisateur composé du Bureau de la CMP, de l'IICA, du SAG-Chili, du COSAVE et d'experts du Canada, de l'Australie et de l'USDA. Pour garantir la rigueur technique, trois sous-groupes spécialisés ont été mis en place: 1) le sous-groupe Programme, dirigé par Mme Tanya Staffen (Canada), était responsable du programme technique et des exercices interactifs; 2) le sous-groupe Communication, dirigé par le secrétariat de la CIPV, s'est occupé des activités de sensibilisation au niveau mondial et des actifs numériques; et 3) le sous-groupe Logistique et budget, dirigé par le secrétariat de la CIPV, a supervisé la logistique, les déplacements et la gestion financière, et assuré la coordination avec le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'IICA et le COSAVE.

[6] Pour encourager l'échange mondial de connaissances, le secrétariat a lancé un appel à études de cas, à la suite duquel il a reçu plus de 20 contributions diversifiées qui ont formé l'ossature des séances techniques. Dans un souci de transparence et une volonté d'offrir un accès durable à ces ressources, toutes les présentations des études de cas et les biographies des intervenants<sup>3</sup> ont été publiées sur la page web consacrée à l'atelier.

## Contributions financières

[7] L'atelier a été organisé suivant un modèle de financement multidonneurs efficace. Le secrétariat de la CIPV a reçu des contributions financières des Gouvernements du Canada, de l'Australie (DAFF) et des États-Unis (USDA), complétées par des participations de partenaires régionaux tels que l'IICA, le COSAVE et le SAG-Chili. Ce soutien diversifié a été renforcé par d'importantes contributions en nature, fournies sous la forme de temps de travail et d'expertise technique par l'ensemble des co-organisateurs et des animateurs de l'atelier, le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes ayant apporté une aide opérationnelle essentielle.

[8] Les dépenses totales engagées par le secrétariat de la CIPV pour cet événement de quatre jours<sup>4</sup> se sont élevées à environ 170 000 USD<sup>5</sup>. Ces fonds ont été alloués de manière stratégique, afin de couvrir les

<sup>3</sup> Présentations des études de cas et biographies: <https://www.ippc.int/en/events/webinars/ipp-global-workshop-on-systems-approaches-advancing-understanding-and-implementation-of-integrated-measures-for-pest-risk-management/speakers-and-case-studies/> (en anglais).

<sup>4</sup> La visite sur le terrain était une activité parallèle facultative organisée par l'IICA, le COSAVE, le SAG et «Frutas de Chile».

<sup>5</sup> Des coûts additionnels ont été couverts par des organisations partenaires.

services d'interprétation simultanée anglais-espagnol et la gestion logistique (mise à disposition d'installations pour l'atelier et autres). Une part importante du budget a été consacrée aux frais de déplacement et de séjour des participants issus d'ONPV de pays en développement bénéficiant d'une prise en charge financière, afin d'assurer une représentation géographique étendue et un dialogue mondial inclusif.

## Programme de l'atelier

- [9] L'événement a démarré par une cérémonie d'ouverture de haut niveau, à laquelle ont participé M<sup>me</sup> Ignacia Fernández Gatica, Ministre de l'agriculture du Chili, et M. René Orellana, Sous-Directeur général de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- [10] Cet atelier a offert un espace utile aux ONPV, ORPV, représentants sectoriels et autres parties intéressées qui envisagent d'adopter des programmes d'approches systémiques ou qui élaborent et mettent actuellement en œuvre de tels programmes en tant que solutions de substitution aux mesures indépendantes de lutte contre les organismes nuisibles, afin de garantir la sécurité phytosanitaire du commerce des plantes et des produits végétaux.
- [11] Le [programme de l'atelier](#), qui se déroulait sur quatre jours, a abordé un large éventail de thématiques visant à promouvoir l'utilisation des approches systémiques dans le respect des NIMP et des directives de mise en œuvre. Les séances ont porté sur l'identification de mesures phytosanitaires spécifiques dans le cadre d'une approche systémique, l'élaboration de programmes bilatéraux complets d'approches systémiques applicables aux exportations, le partage d'expériences tirées d'études de cas sur les importations bilatérales, ainsi que la reconnaissance et la maîtrise des défis liés à l'adoption d'approches systémiques multilatérales.
- [12] L'atelier a comporté 25 séances, au cours desquelles les participants ont approfondi leurs connaissances sur les normes de la CIPV, en particulier la NIMP 14 et les normes connexes de la CIPV telles que les NIMP 2, 5, 10, 11, 13, 32, 35, 36, 38 et 46. Il a également présenté des exemples concrets et des études de cas, et proposé des exercices pratiques mettant en œuvre les [outils d'évaluation de l'approche systémique de la CIPV](#).
- [13] Quatre exercices en groupe d'une heure et demie chacun ont été organisés au fil de la semaine. Au cours des séances, les participants ont pu se familiariser avec la méthodologie fondée sur les risques que l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO) a mise au point aux fins de la conception, de l'évaluation et de la mise en œuvre des approches systémiques. Lors des deux premières séances, à la table de chaque groupe, les délégués ont commencé par endosser le rôle de pays exportateur. Ensemble, ils ont examiné un scénario commercial possible et sélectionné des mesures pour former une approche systémique, utilisant pour cela la «carte des mesures» (Menu of Measures Resource) et le «cadre de réduction des risques» (Risk Reduction Framework). Au cours de la troisième séance, les groupes ont adopté le point de vue d'un pays importateur pour évaluer l'approche systémique proposée. La dernière séance a été consacrée à l'élaboration d'une approche systémique multilatérale, mettant en évidence les défis et les possibilités associés à la mise au point d'approches systémiques en collaboration avec plusieurs pays. Lors de la séance consacrée aux perspectives régionales, l'IICA a présenté une étude, menée au sein de pays du continent américain, portant sur la mise en œuvre d'approches systémiques, dont on a pu tirer des éclairages et des éléments probants précis permettant d'orienter les futurs efforts vers une amélioration de la mise en œuvre.
- [14] L'atelier a également permis aux participants de discuter de [l'outil Au-delà de la conformité de la CIPV](#) (en anglais), ainsi que des défis, des enseignements tirés de l'expérience et des révisions potentielles des supports pour la mise en œuvre des approches systémiques, tout en encourageant la collaboration au sein de la communauté phytosanitaire mondiale.

## Résultats de l'atelier et recommandations<sup>6</sup>

[15] L'atelier a contribué à mieux faire comprendre les normes internationales pour les mesures phytosanitaires de la CIPV relatives aux approches systémiques, ainsi que la façon dont elles sont mises en œuvre en pratique. La liste ci-dessous présente les principales recommandations formulées et approuvées par les participants à l'atelier.

### 1) Clarification conceptuelle de la NIMP 14

[16] **Action possible:** la CPM pourrait envisager de charger le Comité des normes (CN) de la CIPV d'évaluer la nécessité d'examiner le texte de la NIMP 14. S'il y a lieu, le CN pourrait encourager les parties contractantes ou les ORPV à soumettre cette suggestion dans le cadre de l'actuel appel à propositions de thèmes de la CIPV<sup>7</sup>. Cet examen pourrait comprendre une harmonisation ou une révision des définitions figurant dans la NIMP n° 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*), ainsi que la détermination des améliorations structurelles à apporter à la norme, telles que l'emploi d'un langage clair.

[17] **Résultats escomptés:**

- Garantir la cohérence des définitions (NIMP 5)
- Révision potentielle de la NIMP 14
- Détermination des possibilités d'amélioration

### 2) Étude de l'Observatoire de la CIPV sur les approches systémiques

[18] **Actions possibles:**

- Mettre à profit les résultats de l'atelier pour apporter des éléments à l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur les approches systémiques qui est proposée.
- Sous réserve d'un rang de priorité et de ressources suffisants, mener une enquête auprès des parties contractantes et éventuellement auprès des acteurs sectoriels.

[19] **Résultats escomptés:**

- Base de données de cas.
- Détermination des lacunes entourant les facteurs critiques.
- Constitution d'une liste d'outils facilitant la mise en œuvre des approches systémiques. Promotion de l'utilisation des outils existants.
- Compréhension des lacunes touchant à la formation et à l'accès aux outils (par exemple, outil Au-delà de la conformité, PRResTO, etc.)
- Amélioration des connaissances sur l'utilisation et l'acceptation des approches systémiques.
- Mise au point d'un cadre pour la collecte des données.

### 3) Renforcement des données relatives à l'efficacité et de la traçabilité

[20] Améliorer la disponibilité des données et investir dans la formation continue et le renforcement des capacités des parties prenantes.

[21] **Actions possibles:** encourager les ONPV et les partenaires sectoriels à mettre plus largement à disposition les données relatives à l'efficacité. Mettre à jour l'étude réalisée par l'Observatoire de la CIPV sur «l'équivalence» en 2014 afin de l'aligner sur les normes récentes en matière de données, en l'intégrant à la nouvelle étude proposée de l'Observatoire de la CIPV (présentée ci-dessus).

### 4) Amélioration des outils relatifs à la NIMP 14

<sup>6</sup> Toutes les activités proposées pour combler les lacunes observées et mettre en œuvre les recommandations supposent de disposer de financements suffisants.

<sup>7</sup> Appel à propositions de thèmes de la CIPV: normes et mise en œuvre (en anglais): <https://www.ippc.int/en/calls/call-for-topics-standards-and-implementation/>.

[22] L'étude de l'Observatoire de la CIPV recensera les besoins en termes d'élaboration de directives simplifiées, de feuilles de route pratiques, d'outils en ligne et de supports conviviaux.

## 5) Collaboration multipartite

[23] Renforcer la coordination entre les secteurs public et privé afin d'assurer la participation inclusive des parties prenantes tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes phytosanitaires.

## 6) Appui à la praticité et à l'efficacité opérationnelles

[24] Encourager la pratique de la hiérarchisation des risques, la surveillance électronique et les cycles d'évaluation continus, afin que les approches systémiques conservent leur efficacité et leur capacité à s'adapter aux menaces émergentes.

## 7) Synergies avec les NIMP pertinentes, notamment les normes relatives à des marchandises relevant de la NIMP 46

[25] Veiller à établir des liens solides entre les approches systémiques générales et les NIMP, y compris les annexes à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*) et d'autres normes (par exemple les NIMP 35, 38 et 39). Les pays disposeront ainsi de solutions claires et normalisées pour appliquer les approches systémiques en tant que mesures phytosanitaires axées sur des marchandises ou des filières de risque spécifiques.

## Communication et couverture médiatique

[26] L'atelier a été cité sur plusieurs réseaux sociaux, notamment dans les commentaires du Sous-Directeur général de la FAO et sur les réseaux sociaux chiliens:

- Voir aussi: <https://www.ippc.int/fr/news/ippc-global-workshop-charts-new-path-for-systems-approaches-in-plant-health/>
- Communiqué de presse: <https://www.ippc.int/fr/news/ippc-global-workshop-on-systems-approaches-to-advance-pest-risk-management-and-safe-trade/>
- [Reporte Agricola](#); [Diario Fruticola](#); [Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes](#) (en espagnol)

## Recommandations

[27] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) prendre note de la mise en œuvre et des résultats de l'atelier mondial de la CIPV sur les approches systémiques qui s'est tenu à Santiago (Chili) en décembre 2025 et a été couronné de succès malgré les contraintes de temps et de disponibilité du personnel de la CIPV;
- 2) demander au Bureau de la CMP de collaborer avec le secrétariat de la CIPV pour examiner les enseignements livrés par l'atelier (de sa conception à sa mise en œuvre);
- 3) inviter le Comité des normes (CN) à évaluer la nécessité d'examiner les textes des définitions relatives aux approches systémiques et de la NIMP 14, en cohérence avec les NIMP connexes, notamment à la lumière des lacunes techniques recensées lors de l'atelier;
- 4) encourager les parties contractantes et les ORPV à utiliser l'appel à propositions de thèmes de la CIPV pour soumettre des propositions spécifiques pour l'amélioration des normes relatives aux approches systémiques, si cela est jugé nécessaire;
- 5) noter que le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Sous-Groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV intégreront et prendront en considération les résultats de l'atelier lorsqu'ils examineront la nouvelle proposition de thème soumise par l'ONPV de l'Australie pour l'Observatoire de la CIPV, «Survey on the current regulatory status and current use of phytosanitary systems approaches to facilitate safe trade in plant products» (2025-012) («Enquête sur le statut réglementaire actuel et l'utilisation actuelle des approches systémiques phytosanitaires visant à faciliter le commerce sans risque des produits végétaux» [2025-012]);

- 6) *encourager* les ONPV et les parties prenantes sectorielles à collaborer à la mise à disposition de données relatives à l'efficacité et à participer aux prochaines activités de l'Observatoire de la CIPV sur ce thème, étant entendu que toutes ces activités sont subordonnées à la disponibilité de fonds suffisants; et
- 7) *remercier* l'ensemble des contributeurs et les co-organisateurs, l'IICA, le COSAVE et le SAG-Chili, les Gouvernements de l'Australie (DAFF) et du Canada et l'USDA, ainsi que le CSIRO pour leur appui financier et technique; le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour son aide en nature; et l'ensemble des membres du personnel et des experts techniques qui ont apporté des contributions en nature, leurs efforts et leur expertise ayant joué un rôle déterminant dans l'organisation et la mise en œuvre de cette activité.

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.